



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide au développement

Question écrite n° 33753

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'aide au développement du réseau Internet et du commerce électronique dans les pays les plus pauvres. Alors que les Etats-Unis ont annoncé lors de la dernière session de la CNUCED un partenariat pour le développement des nouveaux réseaux d'information, il semble que la politique française soit réservée sur une telle stratégie, compte tenu des impossibilités matérielles quant au développement actuel des télécommunications dans ces pays. Pourtant le commerce électronique est un formidable moyen de développement économique et de promotion d'un pays. C'est pourquoi il lui demande d'indiquer la politique française sur ce type d'aide au développement.

Texte de la réponse

La politique du Gouvernement en matière de coopération au développement dans le domaine de la société de l'information résulte à la fois de l'adoption en 1998 d'un « programme d'action gouvernemental pour la société de l'information » (PAGSI), des engagements internationaux de la France et des orientations proposées dans ce cadre par plusieurs missions d'études spécialisées. Le PAGSI a été lancé avec l'intention de traiter les divers aspects des problèmes posés par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ; les questions liées à l'Internet et au commerce électronique figurent donc dans ce programme. Dans le cadre de sa politique de coopération le Gouvernement apporte son concours à des projets précis et joue le rôle d'incitateur. Globalement, pour 1998 et 1999, l'effort budgétaire français au développement dans le domaine des technologies de l'information et de la communication représente environ 100 millions de francs français. La France contribue à aider les pays en développement à moderniser leurs systèmes de télécommunications, gage d'une utilisation plus aisée de l'Internet et du commerce électronique. L'aide revêt de nombreux aspects à travers les divers instruments bilatéraux et multilatéraux. Les actions de coopération s'articulent autour de deux axes principaux : l'utilisation des nouvelles technologies en appui à des programmes sectoriels de développement (éducation, santé...) et le soutien systématique à l'insertion des pays du Sud dans la société globale de l'information. Citons : la mise en oeuvre du réseau africain de formation à distance (RésaFAD), le soutien à l'informatisation et à la connexion de plusieurs universités africaines dans le cadre de programmes d'appui à l'enseignement supérieur ; l'harmonisation des programmes des différents cycles de l'enseignement secondaire (projet ARCHE) via les technologies de l'information et de la communication ; la création d'une base de données consacrée à la formation professionnelle en Afrique (<http://www.africaf.org>). La documentation pour le développement s'est également mise à l'heure des nouvelles technologies : le système d'information Ibiscus sur les pays en développement est aujourd'hui intégralement accessible en ligne (<http://www.ibiscus.fr/>) ; les nombreux projets bilatéraux d'appui à la lecture publique, enfin, font largement recours aux technologies de l'information et de la communication. Dans le domaine de la coopération économique, le projet « Investir en zone franc » a permis la création avec les banques centrales et les unions monétaires d'Afrique centrale et de l'Ouest d'un serveur d'informations économiques et monétaires au service des investisseurs privés intéressés par la région (<http://www.izf.net>). Enfin, l'introduction des NTIC dans le secteur de la santé a été abordée à travers l'appui aux réseaux de recherche sur le sida (<http://www.vihinternet.org>) et par une intervention auprès

de l'Institut européen de télémedecine. En outre, de très nombreuses actions sont conduites dans le cadre francophone, d'abord à travers les vingt-deux centres « Syfed-Refer » qui oeuvrent depuis plus de dix ans à la promotion des NTIC dans les universités du Sud, mais aussi à travers le projet d'Université virtuelle francophone porté par l'Agence universitaire de la francophonie (AUF, ex-Aupelf-Uref, <http://www.aupelf-uref.org/>). Plus récemment, la France a contribué à la création du fonds francophone des inforoutes qui finance une soixantaine de projets présentés par les sociétés civiles du Sud et du Nord au service du développement par les NTIC dans les PVD (éducation/recherche, culture, développement institutionnel et médias, développement économique, santé, société de l'information). La connexion de la quasi-totalité des capitales africaines francophones à l'Internet et les progrès des capacités de liaison de ces pays ont conduit la France à entreprendre une intervention complémentaire visant les services et contenus innovants. L'aide à la production de contenus sur l'Internet, à l'initiative des partenaires du Sud, traite des domaines suivants : appui à l'Etat de droit (mise en réseau des cours constitutionnelles francophones, site Internet des institutions nationales des droits de l'homme...), santé (centre serveur pour la formation continue), éducation (appui à des projets de déconcentration de l'administration de l'éducation), culture (mise en ligne de la littérature africaine francophone), réseau documentaire (mise en réseau de 1 200 documentalistes internautes) et formation à distance (métiers du multimédia). Enfin, un programme de promotion des NTIC, dénommé PROCOOPTIC, a été lancé fin 1998 ; il prévoit un soutien à la présence africaine aux grands rendez-vous de la société globale de l'information, ainsi que le lancement d'un certain nombre d'études dont les thèmes et les champs sont définis par un comité international composé d'une douzaine d'experts. Le Gouvernement intervient donc de façon globale afin que les pays les plus pauvres trouvent un mode de développement équilibré où l'Internet et le commerce électronique soient des avantages durables.

Données clés

Auteur : [M. Olivier de Chazeaux](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33753

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 1999, page 4788

Réponse publiée le : 17 janvier 2000, page 326